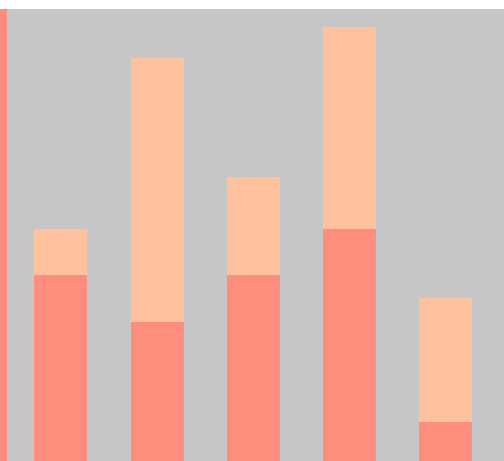
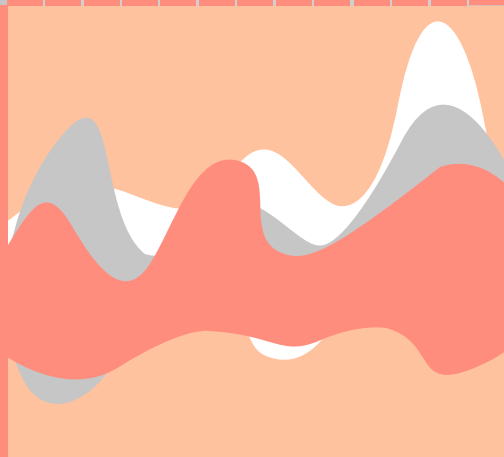
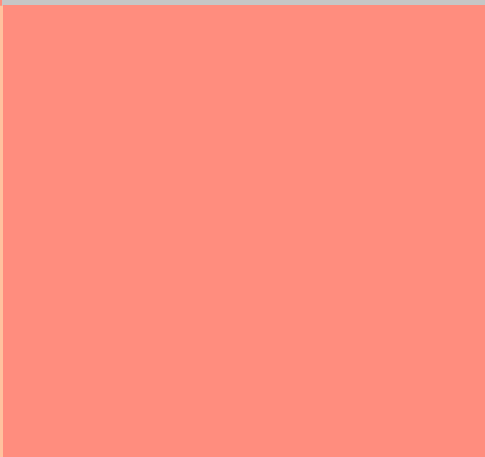
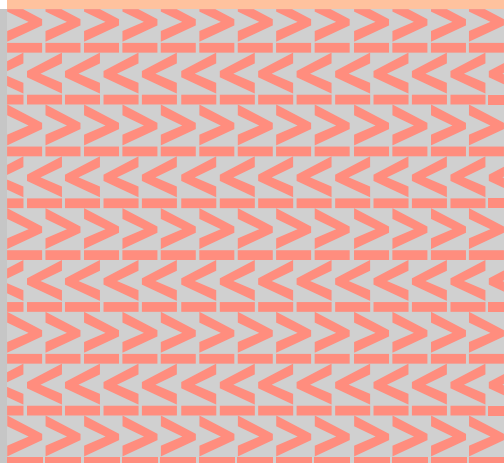
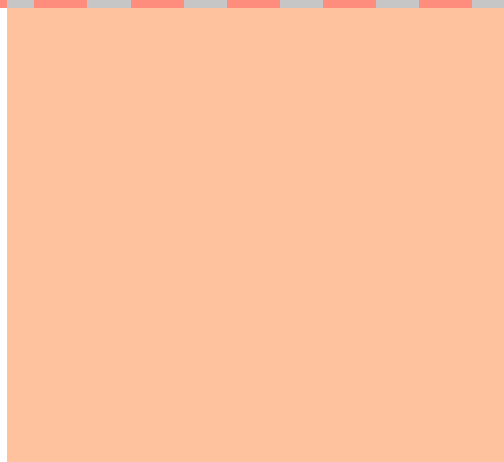




CHIFFRES & DONNÉES

NOVEMBRE 2025 N°17

Récolte de bois et production de sciages
en 2024



SOMMAIRE

p.3 **① SYNTHÈSE**

p.4 **② SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Objectifs

Champ de l'enquête

Questionnaires

Méthode de collecte

Prise en compte des non-répondants

Secret statistique

Définitions

Diffusion

p.6 **③ RÉSULTATS PRINCIPAUX**

p.7 **④ POUR EN SAVOIR PLUS**

1 SYNTHÈSE

Bois et sciages 2024 : recul global de la récolte, hausse des sciages de conifères

En 2024, la récolte de bois commercialisé en France s'établit à 38,1 millions de m³, en baisse de 2,7 % par rapport à l'année précédente. La baisse s'observe pour toutes les catégories de bois : - 1,1 % pour le bois d'œuvre, - 2,1 % pour le bois d'industrie et - 6,0 % pour le bois énergie. Les trois principales régions productrices – Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes – concentrent à elles seules 58 % de la récolte nationale. Les coupes proviennent pour plus de 60 % de bois d'œuvre, notamment de conifères. Par ailleurs, près de 7,4 % des volumes proviennent de coupes accidentelles ou sanitaires, principalement liées à la persistance des attaques de scolytes.

La production de sciages, merrains et bois sous rails atteint 8,2 millions de m³, soit une progression de 3,7 % par rapport à 2023. Cette hausse est essentiellement portée par les sciages de conifères, en forte augmentation (+ 7,4 %), tandis que les sciages de feuillus enregistrent un recul notable de 14,2 %. Sur un an, la production de bois sous rails baisse de 7,4 %, alors que celle de merrains reste quasi stable (- 0,5 %). Les trois principales régions productrices – Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est – concentrent 63 % des sciages nationaux.

La production de produits connexes de scierie s'établit à 7,5 millions de tonnes en 2024, soit une baisse de 16,9 % sur un an. Cette baisse est portée par les produits non destinés à la trituration (- 19 %), tandis que les produits destinés à la trituration baissent de 10,5 %.

Chiffres clés 2023-2024

Indicateur	2023	2024	Évolution 2023-2024
Récolte de bois commercialisé (milliers de m³ ronds sur écorce)	39 137	38 084	- 2,7 %
<i>Dont bois d'œuvre (milliers de m³ ronds sur écorce)</i>	<i>18 510</i>	<i>18 299</i>	<i>- 1,1 %</i>
<i>Dont bois d'industrie (milliers de m³ ronds sur écorce)</i>	<i>10 263</i>	<i>10 046</i>	<i>- 2,1 %</i>
<i>Dont bois énergie (milliers de m³ ronds sur écorce)</i>	<i>10 364</i>	<i>9 740</i>	<i>- 6,0 %</i>
Part de produits accidentels et sanitaires dans le total de la récolte	8,9 %	7,4 %	- 16,8 %
<i>Dont produits accidentels</i>	<i>2,1 %</i>	<i>1,0 %</i>	<i>- 52,2 %</i>
<i>Dont produits sanitaires</i>	<i>6,8 %</i>	<i>6,4 %</i>	<i>- 5,9 %</i>
Production de sciages, bois sous rail, merrains (milliers de m³ de sciage)	7 872	8 161	+ 3,7 %
<i>Dont feuillus (milliers de m³ de sciage)</i>	<i>1 174</i>	<i>1 006</i>	<i>- 14,2 %</i>
<i>Dont conifères (milliers de m³ de sciage)</i>	<i>6 489</i>	<i>6 971</i>	<i>+ 7,4 %</i>
<i>Dont bois sous rails (milliers de m³ de sciage)</i>	<i>118</i>	<i>110</i>	<i>- 7,4 %</i>
<i>Dont merrains (milliers de m³ de sciage)</i>	<i>67</i>	<i>66</i>	<i>- 0,5 %</i>
Production de produits connexes (milliers de tonnes)	8 980	7 466	- 16,9 %
<i>Dont connexes destinés à la trituration (milliers de tonnes)</i>	<i>2 259</i>	<i>2 022</i>	<i>- 10,5 %</i>
<i>Dont connexes non destinés à la trituration (milliers de tonnes)</i>	<i>6 721</i>	<i>5 444</i>	<i>- 19 %</i>

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries

2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère en charge de l'agriculture réalise l'enquête « Exploitations forestières et scieries ». Celle-ci fournit des données détaillées sur la récolte et la production de la filière forêt-bois en France métropolitaine, couvrant l'ensemble du secteur selon une nomenclature détaillée.

Objectifs

L'enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI) a pour objectif de mesurer la production en quantités physiques pour l'ensemble des branches d'activité liées aux exploitations forestières et aux scieries (voir ci-dessous la partie Définitions). Elle permet de connaître chaque année :

1. Les volumes de bois récoltés et commercialisés ;
2. Les volumes de sciages, de merrains, de bois sous rails et de certains produits finis (par exemple, les lames pour parquets) produits.

La partie « exploitations forestières » du questionnaire mesure les produits récoltés et commercialisés au cours de l'année de référence. Les résultats en volume sont ventilés par essence et par lieu de récolte au niveau régional.

La partie « scierie » mesure la production de sciages et de produits connexes commercialisés, ainsi que les quantités et le montant total des facturations (en milliers d'euros hors taxes) à l'échelle du siège de l'entreprise. Les volumes de sciages produits sont détaillés par essence et par catégorie, puis ventilés par région selon la localisation des établissements producteurs.

Grâce à cette double approche, l'enquête EXF-SRI permet de connaître le volume et la valeur totale de la production de bois commercialisée par grandes catégories de produits. Elle répond ainsi aux exigences du

règlement européen n° 2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (EBS) (*European Business Statistics*), qui a remplacé depuis le 1^{er} janvier 2022 le règlement PRODcom n° 3924/1991 sur la production communautaire.

Champ de l'enquête

L'enquête cible toutes les entreprises ayant des activités d'exploitation forestière (volet EXF) ainsi que celles de sciage, des merrains, du bois sous rail et de certains produits finis (volet SRI) sur le territoire de la France métropolitaine.

Pour le volet EXF sont interrogées les entreprises françaises ou étrangères ainsi que les propriétaires fonciers (ex : groupements forestiers), qui sont propriétaires des coupes et assurent l'abattage, le façonnage, le débardage, puis vendent le bois ou l'utilisent dans leur entreprise (ex : scierie).

La liste des entreprises interrogées est constituée des enquêtés de l'année précédente, mise à jour à partir des informations du répertoire Sirene. Chaque entreprise est identifiée par son numéro Siren et son code d'activité principale, mis à jour via l'enquête.

Parmi les 4 441 entreprises interrogées, 3 044⁽¹⁾ contribuent effectivement aux statistiques des activités d'exploitation forestière et de sciages pour l'année en 2024. En effet, un nombre significatif d'exploitants forestiers interrogés ne déclarent aucune activité sur cette période.

¹ Ces 3 044 entreprises correspondent aux 2 917 établissements ayant déclaré un volume de récolte ou de sciage en 2024. S'y ajoutent 127 entreprises exerçant des activités de mérandiers ou de fabrication de produits finis, mais n'ayant déclaré aucune activité d'exploitation forestière ou de sciage. Compte tenu du faible nombre de fabricants de produits finis dans l'échantillon EXF-SRI, ces entreprises ne permettent pas de produire des statistiques suffisamment robustes sur ce segment.

Questionnaires

Les entreprises susceptibles d'exercer une activité d'exploitation forestière ou de sciage reçoivent par voie postale à leur siège social la documentation nécessaire pour renseigner sur internet le questionnaire. Ce dernier comprend deux volets :

- l'activité d'exploitation forestière (récolte de grumes, de bois d'industrie et de bois destinés à l'énergie) ;
- l'activité de scierie (production de sciages, de bois sous rails, de merrains, de produits bois transformés et de produits connexes générés par cette activité).

Méthode de collecte

L'enquête vise l'exhaustivité de l'univers enquêté. La collecte est réalisée dans un premier temps par Internet. A l'issue de cette étape, une collecte par téléphone ou en face-à-face est réalisée par les Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique (SRISE) des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) afin de recueillir la réponse des unités n'ayant pas encore répondu à l'enquête, ou celles pour lesquelles les questionnaires sont incomplets.

Prise en compte des non-répondants

La production d'une entreprise qui n'a pas répondu à l'enquête est estimée par reconduction. La dernière donnée disponible est ainsi reconduite sur l'année courante. Les entreprises n'ayant jamais répondu à l'enquête ne font pas l'objet d'imputation et sont retirées des analyses.

Parmi les entreprises interrogées sur leur activité réalisée en 2024, 297 n'ont pas répondu à l'enquête, le taux de non réponse est de 6,7 %. Le traitement de la non réponse par reconduction a été appliqué à 105 de ces entreprises. Les 192 entreprises restantes – soit 4,3 % – des entreprises interrogées, sont retirées des analyses et ne contribuent pas aux statistiques présentées dans ce document.

Secret statistique

Les enquêtes EXF-SRI relèvent de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Toutes les personnes ayant accès aux données collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Aucune statistique qui concernerait moins de trois entreprises ou une entreprise qui contribuerait à elle seule

à plus de 85 % de ce résultat n'est publiée. La mention « s » (secret statistique) remplace les données pour lesquelles ces règles sont appliquées.

Définitions

Le champ de l'enquête est défini par les codes d'activité de la NAF rév2 suivants : « Exploitation forestière » (02.20Z), « Sciage et rabotage du bois hors imprégnation » (16.10A) et pour partie des branches « Imprégnation du bois » (16.10B), « Fabrication de parquets assemblés » (16.22Z) et « Fabrication d'emballages en bois » (16.24Z).

Diffusion

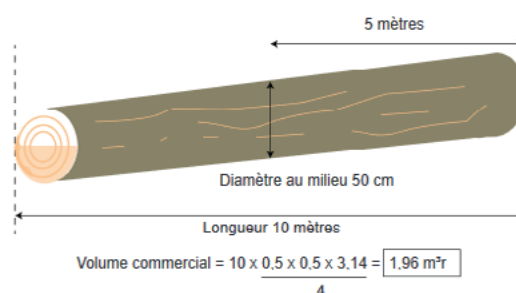
Les résultats sont diffusés en retenant les normes de l'Association pour la rationalisation et la mécanisation de l'exploitation forestière (Armeef) et de l'Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois, ameublement).

Les quantités sont diffusées :

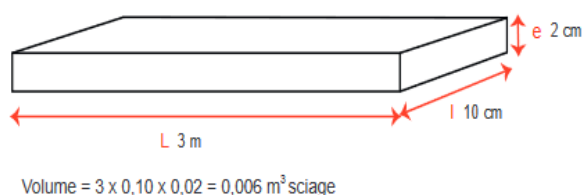
- en mètre cube rond sur écorce (m^3r) pour la récolte de bois ;
- en mètre cube sciage (m^3s) pour les merrains, les bois sous rails et les sciages ;
- en tonne pour les bois de trituration, énergie et les produits connexes de scierie.

Toutes les unités et coefficients de conversion pour les enquêtes Exploitation forestière et Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois sont disponibles sur le site Agreste : Enquêtes > Forêts, bois et dérivés > Récolte de bois et production de sciages / En savoir plus.

Volume bois rond = (longueur x diamètre au milieu x diamètre au milieu x π) / 4



Volume sciage = longueur x largeur x épaisseur



² Les codes d'activités 16.10B, 16.22Z et 16.24Z concernent certaines activités non enquêtées dans le volet SRI, comme par exemple l'imprégnation de charpente ou encore les palettes, caisses et autres emballages en bois.

3 RÉSULTATS PRINCIPAUX

Sur le site Agreste, [sur la page web consacrée à la présente publication](#), vous pouvez télécharger et consulter un tableur présentant les résultats détaillés suivants :

1. Récolte de bois en France métropolitaine de 2019 à 2024
2. Récolte de bois déclarés « Produits accidentels et sanitaires » en France métropolitaine en 2024
3. Production de sciages, bois sous rails et merrains en France métropolitaine de 2019 à 2024
4. Produits connexes de scierie en France métropolitaine de 2019 à 2024
5. Récolte de bois par région de provenance en 2024
6. Production de sciages par région de production en 2024
7. Production de merrains et bois sous rails par région de production en 2024
8. Nombre d'entreprises d'exploitations forestières et de scieries par région en 2024 enquêtées avec les volets Exploitations forestières et/ou Scieries

4 POUR EN SAVOIR PLUS

Publications nationales

[« Les scieries : des productions spécialisées avec des modèles économiques spécifiques »](#)

Primeur n° 2024-6
octobre 2024

[« Exploitations forestières et scieries – Séries longues depuis 2005 »](#)

Séries longues
mai 2025

Publications régionales

Auvergne-Rhône-Alpes

« Exploitations forestières et scieries en 2019 »
Essentiel n°2021-5
avril 2021

Bourgogne-Franche-Comté

« Activité des exploitations forestières et des scieries en 2023 »
Études n° 2025-91,
avril 2025

Bretagne

« La forêt en Bretagne »
septembre 2024

Centre-Val de Loire

« Récolte de bois et production de sciages en 2022 »
Études n°2024-4
mai 2024

Grand Est

« Récolte de bois et activité des scieries en 2023 »
Études n°2025-1
avril 2025

Hauts-de-France

« Enquête annuelle de branche exploitation forestière 2019 »
Essentiel n°2020-8
novembre 2020

Île-de-France

« Une récolte de bois stable en 2017, aussi bien au niveau national que régional »
Enquête info n° 146
février 2019

Normandie

« Les chiffres clés de la filière Forêt-Bois en Normandie »
Essentiel n°2024-21
août 2024

Nouvelle-Aquitaine

« La récolte forestière et l'activité des scieries en 2021 »
Essentiel n°2024-69
septembre 2024

Occitanie

« Exploitations forestières et scieries en 2023 »
Essentiel n°2025-3
mai 2025

Pays de la Loire

« Enquête exploitations forestières et scieries 2021 »
Essentiel n° 2024-1
janvier 2024

Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Récolte de bois et production de sciages en 2019 »
Études n°2021-118
avril 2021

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication: Vincent Marcus
Composition: SSP
Dépôt légal: À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR